



SM aménagement zone d'activités interdépartementale Artenay Poupry (Siren : 254503113)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Artenay
Arrondissement	Orléans
Département	Loiret
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	18/11/2003
Date d'effet	18/11/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Benoit PELLEGRIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	20 Place de l'Hôtel de Ville
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	45410 ARTENAY
Téléphone	02 38 80 40 17
Fax	
Courriel	secretariat-smap@orange.fr direction-smap@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	41 939
Densité moyenne	30,55

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
28	CC Coeur de Beauce (200070159)	CC
45	CC de la Beauce Loirétaine (200035764)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire ; Politique de cohésion territoriale présentée par un conseiller titulaire et un conseiller suppléant, des départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir représentés chacun par un conseiller titulaire et un conseiller suppléant et les communes d'Artenay et de Poupry représentées chacune par un titulaire, sans droit de vote, est consulté ponctuellement à la seule initiative du comité syndical sur toute question intéressant la gestion et les projets du syndicat dans le domaine des infrastructures ou d'aménagement rural et sur tous dossiers nécessitant un éclairage avant la prise de décision de l'organe délibérant.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)